

Qui sauvera d'eux-mêmes les commerçants de Vevey ?

Une fois de plus, les associations de commerçant·e·s de Vevey pétitionnent. C'est quasiment une tradition, un patrimoine local. A la fin du siècle passé, quand la Vieille ville avait passé en zone de rencontre, la suppression de quelques places de parc avait déjà suscité la même réaction, au nom du même logiciel antique : «*le seul salut du commerce, ce sont des places de parc, si possible devant le magasin*». Aujourd'hui, c'est au projet de réaménagement de la Place du Marché que l'Association des commerçants de Vevey (ACV) s'oppose. Rien de bien nouveau sous le soleil, donc.

Un de ses arguments est de ne pas avoir reçu «d'informations préalables». Un simple retour historique démontre que c'est faux.

- Le 15 décembre 2016, le Conseil communal, avec une quinzaine d'avis contraires et une dizaine d'abstentions, adopte le préavis 33/2016¹ qui finance une procédure de «Mandat d'études parallèles» pour la réfection complète de la Place du Marché.

- Fin mai 2017, la commune lance la procédure. Les commerçant·es y ont toute leur place : six commerçant·es des environs de la place sont désignées par un tirage au sort public pour siéger à des tables rondes participatives² ; y ont été également invité·es une représentante de l'ACV, un de la Société industrielle et commerciale (SIC) et un de l'Association des Commerçants du Marché de Vevey (ACMV). Une place est également réservée pour l'ACV et pour l'ACMV³ au «Comité d'experts»⁴ appelé à désigner le projet lauréat.

- Apprenant que le cahier des charges ne prévoit pas de parking souterrain et seulement 200 places de parc en surface, la représentante de l'ACV se retire du processus dès octobre 2017, et fait donc le choix de ne pas être informée des travaux, et de ne pouvoir en informer son association et ses membres ; quatre des commerçants tirés au sort font de même⁵.

24 heures, 04.07.1997

Vevey

Une pétition pour le retour des voitures en vieille ville

N'habitant pas Vevey, mais y tenant en revanche commerces ou étude d'avocat, Giovanni Bernasconi, François Nicole et Bernard Pfeiffer viennent de réussir un joli tour de force, puisque leur pétition demandant l'abandon des mesures provisoires de «tranquillisation» de la circulation en vieille ville a fait un tabac avec 1400 signatures récoltées. Cela en cinq semaines et sans grand tapage. Reprenant l'argumentation déjà développée devant leur corporation (Groupement des commerçants de la vieille ville ou la SIC), les trois pétitionnaires estiment que les entraves à la circulation et surtout au parking au centre-ville mettent aujourd'hui ses commerces en péril! Une extension de ces «mesures d'entrave» via le plan directeur bientôt proposé aux débats du Conseil communal est également redoutée.

La pétition dont les signataires proviennent principalement de Vevey (580), du district (500), voire au-delà (364) va donc être transmise au président de l'organe délibérant veveysan, ainsi qu'au président de la commission d'étude du projet de plan directeur. Avec un but avoué, revenir à la situation d'avant l'essai démarré en été 1996.

Dans le même temps, une autre pétition circule en vieille ville, mais émanant celle-là d'une poignée d'habitants du quartier, soutenant les mesures municipales prises à titre d'essai jusqu'au 11 juillet prochain. «Il n'y a pas que les commerçants qui peuvent s'exprimer, les habitants doivent aussi avoir le droit à la parole!» De ce côté-ci, la récolte semble pour l'instant plus maigre (100 signatures).

G.-O. C. □

1 Lors de cette séance le chiffre de... 150 places de parc en surface est articulé pour la première fois. «M. J. Christen, municipal, remercie le Conseil pour l'enthousiasme dont il fait preuve sur la nécessité de valoriser la place du Marché. La démarche participative a été amorcée depuis un certain temps déjà. On n'est peut-être pas allé au bout de l'exercice, mais il est faux de dire que le chiffre de 200 places a été estimé à la louche. L'étude précédente a montré qu'il y avait un certain nombre de voitures-ventouses sur la place, estimé entre 120 et 150. Compte tenu du fait que nous souhaitons créer des parkings derrière la gare et à Entre-deux-Villes, on a donc une marge un peu plus importante. **La Municipalité a estimé qu'il fallait maintenir entre 150 et 200 places.** Il faut cadrer le projet de telle sorte que les architectes, urbanistes, paysagistes sachent sur quelle base travailler et qu'ensuite on puisse comparer des projets qui soient comparables». (Séances du Conseil communal des 7 et 15 décembre 2016, Procès verbal page 36, <http://www.vevey.ch/ConseilCommunal/download.asp?d=2319>)

2 Des tables rondes sont organisées tout au long des MEP en alternance avec les séances du collège d'experts pour jouer le rôle de spécialiste-conseil pour les usages de la place. Celles-ci réunissent vingt-neuf personnes, parmi lesquelles six habitants et six commerçants situés dans l'environnement immédiat de la place et tirés au sort à l'occasion d'une séance d'information tenue le 22 juin 2017. Participent également à ces tables rondes les sept personnes « non professionnelles » du collège d'experts, six membres de la Commission d'aménagement du Conseil communal (CAT), ainsi que cinq autres associations locales directement concernées par l'aménagement de la place (SIC, Association Pro Riviera, Confrérie des Vignerons, Montreux-Vevey Tourisme, Fondation Vevey Ville d'Images).

3 Astrid Meyer pour l'ACV, Philippe Stuby, pour l'ACMV

4 Ce collège comportait 20 membres, soit neuf professionnels indépendants, deux représentants de la Municipalité, quatre responsables de l'administration, un membre de la Commission d'aménagement du territoire du Conseil communal (CAT), deux représentants des habitants du Centre-Ville, une représentante de l'association des commerçants veveysans (ACV) et un représentant de l'Association des commerçants du Marché veveysan (ACMV).

5 «Désistement de quatre commerçants (Mme Badoud, Mme Buchs, M. Addor et M. Beldi) qui disent ne pas accepter l'une des données programmatiques essentielles des études en cours, qui consiste à ne pas prévoir de parking en ouvrage et à limiter, pour la comparaison des projets attendus, le nombre de places de stationnement à 200» (invitation par la direction de l'urbanisme à la séance des tables rondes du 8 novembre 2017).

- En novembre 2017, l'ACV participe au lancement de l'initiative pour un parking souterrain, qui se pose en alternative à la proposition municipale. Cette initiative est refusée le 19 mai 2019.
- «L'affinage» du projet de réaménagement de la place «D'amour et d'eau fraîche» choisi par le collège d'experts en février 2018 peut donc reprendre, après une année de suspension en attente du résultat de l'initiative. La démarche est confirmée par le préavis 36/2019 adopté par le Conseil communal le 30 janvier 2020.
- Un rapport et une discussion sur ce travail ont lieu à la Commission d'aménagement du territoire (CAT) le 24 août 2020. La fixation du nombre de places de parc à 150 y est annoncée, ainsi que la fermeture du quai Perdonnet. Le représentant de la SIC à la CAT, Christian Ferrari, était présent, et donc dépositaire de l'information, à ce jour, depuis plus de deux mois.

Le seul manque d'information tient donc à des choix politiques de l'ACV (retrait du processus du MEP) ou à des défauts de transmission au sein des associations de commerçant-es. Sans oublier que les préavis de la Municipalité sont publics.

En ce qui concerne le fond de l'argumentation de l'ACV :

- en prétendant qu'il «est nécessaire d'enterrer les véhicules au centre, à proximité du cœur de la vieille ville (la place du marché en étant le poumon), et ainsi libérer les espaces en surface afin de les rendre accueillants pour les visiteurs, citoyens, la mobilité douce, les animations, les événements et la vie»



(présentation de la pétition sur la page internet de l'ACV), elle reprend l'essentiel de l'argumentation en faveur de l'initiative, comme si celle-ci n'avait pas été soumise au peuple et refusée.

- et en réclamant «un parage accessible et cohérent» (point 2 de la pétition), elle se tire une balle dans le pied, puisque c'est exactement le but visé et atteint par la disposition retenue: les deux allées de circulation à double sens, du haut en bas de la place, donnent un accès clair, homogène et évident aux 150 places (voir plan ci-joint). En ajouter 50 obligerait justement à créer des incohérences, des cheminements peu compréhensibles, des dangers, bref tout ce qui est reproché à la disposition actuelle !

Par cette pétition, l'ACV s'enfonce dans une conception dépassée et sans issue de l'attractivité commerciale. C'est dommage, car une partie des commerçant-es semblent prêts-es à essayer de nouvelles voies.